

Année universitaire : 2022-2023

Composante : Institut universitaire de technologie de Valence (IUT de Valence)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement SANS modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : DUETI Etudes Technologiques Internationales

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 14/12/2017

Etablissement partenaire :

Responsables pédagogiques : Mme LAMAUD Christelle, M. ROBERT Nicolas

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	3	0
Formation continue	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Reprise d'études non financée	0	0

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Face au développement des programmes d'échanges et de la mobilité internationale, les IUT de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont créé un diplôme d'université post-DUT validant une année (deux semestres) d'études à l'étranger : le DUETI (Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales)

Les objectifs de cette formation sont :

- Acquisition d'un complément de formation dans la spécialité de l'étudiant en milieu universitaire et professionnel étranger avec obtention du diplôme étranger dans le cas d'une formation diplômante ou 60 ECTS (ou équivalent d'une année d'études validée).
- Maîtrise de la langue d'enseignement du pays d'accueil.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

- L'étudiant doit être titulaire d'un DUT ou d'une Licence (professionnelle ou générale) préparé(e) à l'IUT de Valence.
- Il doit être inscrit à l'Université Grenoble Alpes.
- Il doit être inscrit à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel l'IUT de Valence ou les services centraux de l'UGA a(ont) conclu un accord de coopération (dans le cadre d'un programme Erasmus ou non).
- Dans le cas où il n'y a pas d'accord avec l'université d'accueil, l'étudiant devra obtenir un avis favorable du Directeur de l'IUT et du service des relations internationales après étude du cursus envisagé.

2.2 Conditions d'admission

L'admission s'effectuera :

- * après l'étude du dossier du candidat
- * suite à un entretien en langue étrangère, et en fonction des niveaux de langue exigés par chaque université partenaire

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : En fonction du calendrier universitaire de l'établissement partenaire

Durée de la formation : Une année universitaire

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : En fonction du volume horaire proposé par les universités partenaires par ECTS. Le contenu des enseignements est fixé de façon conjointe par les responsables pédagogiques de l'IUT de Valence et de l'établissement d'accueil.

Nombre d'ECTS : 60 ECTS. Ces ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits classiques.

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Outre les examens passés dans son université d'accueil, l'étudiant doit obligatoirement remettre un mémoire et le présenter en soutenance orale.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : L'étudiant doit rendre un mémoire de fin d'études.

Le choix du sujet est effectué en concertation avec un enseignant tuteur.

Il porte sur une discipline du cursus suivi dans l'université d'accueil, ou un sujet culturel ou de société concernant le pays d'accueil.

Contenu : 10 à 15 pages rédigées en langue étrangère développant le sujet défini, avec un résumé en français.

Il s'agit d'un travail de synthèse qui doit être personnel et authentique.

Ce mémoire sera suivi d'une soutenance orale devant l'enseignant tuteur.

Rapport de stage : Non concerné

Projets tuteurés : Non concerné

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'étudiant doit être assidu et se conformer au règlement des études de l'université d'accueil.

Absences aux examens :

L'étudiant doit se conformer au règlement des études de l'université d'accueil.

En cas d'absence(s) aux cours à l'étranger ne permettant pas à l'étudiant d'obtenir les crédits ECTS attendus, il serait considéré comme défaillant, sans possibilité de rattrapage.

En cas d'absence justifiée pour la soutenance de mémoire, alors un rattrapage sera proposé si le timing le permet avant le jury de session 1.

Si ce n'est pas possible, alors l'étudiant passera cette épreuve de rattrapage en session 2.

En cas d'absence injustifiée pour la soutenance de mémoire, alors l'étudiant sera considéré comme défaillant, sans possibilité de rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Il est prévu deux sessions :

* session 1 : fin Août-début Septembre

* session 2 : fin Septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour obtenir le DUETI, l'étudiant doit valider 60 crédits ECTS ou équivalent dont :

- 55 crédits ECTS dans les épreuves de l'université d'accueil

- 5 crédits ECTS pour le mémoire et à la soutenance orale

Les notes obtenues dans l'université partenaire seront converties dans le système de notation français.

Si la moyenne générale de l'étudiant (moyenne des cours validés à l'étranger - coeff 90% ; moyenne mémoire et soutenance - coeff 10%) est supérieure ou égale à 10, alors l'étudiant validera le DUETI.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas permis dans le cadre du DUETI.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 76€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

L'ensemble des cours et des examens est suivi à l'étranger.

La soutenance associée au mémoire se déroule elle à l'IUT de Valence.